



## **24<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ MIXTE ASSEMBLÉE NATIONALE/ PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES**

### **Fiche synthèse**

- ACTIVITÉ**
- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne (DANRWB)
  - Bruxelles (Belgique)
  - 13 au 16 octobre 2014
- PARTICIPANTS**
- M. Alexandre Iracà, député de Papineau, vice-président de la DANRWB
  - M<sup>me</sup> Véronique Hivon, députée de Joliette, vice-présidente de la DANRWB
  - M. Marc H. Plante, député de Maskinongé et membre de la DANRWB
  - M. Dave Turcotte, député de St-Jean et membre de la DANRWB
  - M<sup>me</sup> Laurence Gaboury, secrétaire administrative de la DANRWB.
- CONTEXTE**
- Le Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été institué par la signature d'une entente entre le président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et le président du Conseil culturel de la Communauté française de Belgique, le 2 octobre 1979 à Québec.
  - Les Statuts du Comité mixte ont été actualisés par une nouvelle entente, signée le 1<sup>er</sup> juillet 2002 à Bruxelles, par la présidente de l'Assemblée nationale et le président du Parlement de la Communauté française de Belgique.
  - Le Comité mixte vise à développer la coopération interparlementaire entre les deux assemblées ainsi qu'à renforcer les liens d'amitié entre Québécois et francophones de Belgique.
  - Les sessions du Comité mixte se tiennent alternativement au Québec et en Belgique. La dernière session a eu lieu à Québec, du 16 au 19 avril 2013. Les parlementaires y ont discuté d'enseignement supérieur, d'impact des politiques publiques sur la santé et de la communication des parlements via les réseaux sociaux.

## **THÈMES**

- L'actualité politique et parlementaire
- L'accès à la justice : les Centres de justice de proximité (Québec) et les Maisons de Justice (Belgique)
- Les politiques de soins de fin de vie.

## **OBJECTIFS ET ENJEUX**

- Présenter les moments significatifs de l'actualité parlementaire québécoise depuis les dernières élections générales québécoises tenues le 7 avril 2014.
- Appréhender les récents enjeux de l'actualité politique et parlementaire dans la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Faire état des défis que doit relever le Québec en matière d'accès à la justice et présenter les stratégies préconisées pour relever ces défis.
- S'enquérir des réformes entreprises par la Fédération Wallonie-Bruxelles à la suite de l'octroi, par le gouvernement fédéral belge, de la compétence des Maisons de justice à la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Présenter le processus parlementaire entrepris par l'Assemblée nationale dans le cadre du débat sur les soins de fin de vie et présenter la Loi sur l'aide médicale à mourir.
- S'enquérir des pratiques de la Belgique en matière de soins de fin de vie et des enjeux entourant l'aide médicale à mourir.

## **COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS**

- Les échanges engagés au cours de la séance de travail portant sur l'actualité politique et institutionnelle ont permis aux députés du Québec et de la Fédération Wallonie-Bruxelles de présenter et de mettre en contexte les travaux parlementaires effectués dans leur Parlement respectif, ainsi que les débats politiques marquants ayant eu cours depuis la 23<sup>e</sup> session du Comité mixte (Québec, avril 2013).
- La délégation québécoise a par ailleurs fait état des résultats des élections provinciales du 7 avril 2014 et des principaux projets de loi étudiés par l'ANQ depuis le début de la 41<sup>e</sup> législature. La délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles a poursuivi en présentant les tenants et aboutissants de la sixième réforme de l'État fédéral et les résultats des élections législatives du 25 mai 2014.
- De plus, cette séance de travail a été l'occasion de faire le bilan de la coopération entre les gouvernements québécois et belge. Le Comité mixte a entendu à ce propos la chef du pupitre des relations bilatérales avec l'Amérique du Nord de Wallonie-Bruxelles International.

**COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS  
(SUITE)**

- Dans le cadre de la séance de travail portant sur l'accès à la justice, la délégation québécoise a, d'une part, dressé le portrait des obstacles à la justice et du partage des compétences entre le palier fédéral et provincial en ce domaine. D'autre part, elle a entretenu les députés de la Fédération Wallonie-Bruxelles de la réforme du système de justice au Québec ainsi que des mesures gouvernementales mises en œuvre pour favoriser la justice de proximité et l'aide juridique. Plus spécifiquement, les parlementaires québécois ont présenté la Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale et la vision sociétale dans laquelle elle s'inscrit.
- Par ailleurs, les présentations faites par les parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Directrice générale des Maisons de justice ont permis aux parlementaires québécois de se familiariser avec l'institution des Maisons de Justice ainsi qu'avec les dispositifs renforçant l'accès à la justice. Plus particulièrement, ils ont axé leurs propos sur les mesures que sont l'assistance judiciaire, l'assurance protection juridique et l'accueil social de première ligne. Ils ont, par ailleurs, abordé les différents enjeux et défis relatifs au transfert de compétence des Maisons de justice francophones du niveau fédéral vers la Fédération Wallonie-Bruxelles, survenu dans le cadre de la sixième réforme de l'État.
- Souhaitant enrichir les travaux portant sur l'accès à la justice, les membres du Comité mixte ont visité la Maison de justice de Liège. Les parlementaires québécois ont pu s'entretenir avec les responsables de la Maison de justice et prendre connaissance d'exemples concrets de services offerts par cette institution. Quatre missions sont poursuivies par celle-ci, soit : fournir des informations aux autorités judiciaires, suivre les auteurs d'infractions alors qu'ils purgent leur peine, assister les victimes et informer les citoyens. Cette visite a également permis à la délégation québécoise de présenter la mission des organismes communautaires québécois que sont les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC).
- Lors de la séance de travail consacrée aux soins de fin de vie, la délégation québécoise a présenté la loi québécoise portant sur cette question. Elle a également abordé le contexte qui a précédé son adoption, notamment avec la création de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité et les recommandations qu'elle a formulées à la suite des consultations publiques.

**COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS  
(SUITE)**

- La délégation belge a poursuivi avec une présentation de trois lois, adoptées en 2002, ayant trait à l'accompagnement de fin de vie : la Loi relative aux soins palliatifs, la Loi relative aux droits des patients et la Loi relative à l'euthanasie. Elle a en outre fait état des récents débats qui ont eu lieu en 2014 sur la modification de la Loi sur l'euthanasie en vue de l'étendre aux mineurs. À ce propos, trois acteurs politiques importants ont témoigné sur le processus: MM. Philippe Mahoux et Jacques Brotchi, sénateurs, ainsi que M. Francis Delperée, député fédéral.
- Les travaux sur les soins de fin de vie ont été enrichis par l'apport d'experts membres de l'Association pluraliste des soins palliatifs de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que de l'Association « Droit de mourir dans la dignité ». Ceux-ci ont présenté des exemples probants de cas d'euthanasie et les enjeux éthiques souvent soulevés par les détracteurs de cette pratique.
- Par la grande expérience belge en la matière, les parlementaires québécois ont pu mieux comprendre les obstacles et défis auxquels la société belge a été confrontée depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'euthanasie. Les discussions ont, par ailleurs, permis de dégager des enjeux communs et de réitérer le rôle fondamental que doit jouer l'État en la matière.
- En plus de concourir au renforcement accru des liens qui unissent l'ANQ et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les échanges de vues et d'expériences ont permis aux parlementaires de renforcer leur expertise à l'égard de thèmes qui constituent des sujets d'actualité et des enjeux sociaux hautement prioritaires pour le Québec et la Belgique.
- À l'issue des travaux de cette 24<sup>e</sup> session, les membres du Comité mixte ont adopté une résolution sur l'accès à la justice. Par cette résolution, les parlementaires interpellent l'Assemblée parlementaire de la Francophonie afin qu'elle défende une définition pluridimensionnelle de l'accès à la justice. Cette résolution comprend également des recommandations destinées aux gouvernements en matière d'accès à la justice.
- Par l'étude des thèmes identifiés, la délégation québécoise a approfondi sa connaissance de l'organisation politique belge et a contribué à renforcer la collaboration entre le Québec et la Belgique en promouvant les expériences novatrices et les particularités québécoises sur les thèmes abordés.

**COÛT**

- Per diem et autres frais	2 093,84 \$
- Transport	6 849,02 \$
<b>Total</b>	<b>8 942,86 \$</b>